Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Formation Initiale (FI) et Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)

Bulletin d'inscription

NOM : ……

Prénom :……...

Date de naissance : ……lieu de naissance……

Adresse :……
……

Code postal : ……Ville :……..

Portable : ……..

E-Mail : ……

Statut Professionnel

☐ Employeur ☐ Employé ☐ Autres (préciser)……

Filière : ..... **Entreprise :.....**

Prochaines sessions (à choisir)

☐ Mardi 23 et mercredi 24 septembre 2025 ❑ FI ❑ MAC (mardi uniquement)

☐ Mardi 14 et mercredi 15 octobre 2025 ❑ FI ❑ MAC (mardi uniquement)

☐ Mercredi 5 et jeudi 6 novembre 2025 ❑ FI ❑ MAC (mercredi uniquement)

☐ Mardi 16 et mercredi 17 décembre 2025 ❑ FI ❑ MAC (mardi uniquement)

Coût de la formation

Catégorie	Durée de la formation	Coût de la formation
FI SST	14 heures (2 jours)	300 €
MAC SST	7 heures (1 jour)	150 €

Possibilité d'hébergement et de repas sur site. Nous consulter.

Modalités de paiement

Cas n°1 : si les frais de formation sont pris en charge par l'employeur et/ou un organisme financeur, en préciser obligatoirement le nom et les coordonnées :

……

……

Cas n°2 : le stagiaire, si inscription à titre privé (autofinancement), s'engage à s'acquitter des frais de formation par chèque joint au présent bulletin à l'ordre de : INEOPOLE Formation. Un acompte de 30 % sera à remettre à J-7.

Disposition générales de l'action de formation professionnelle

Organisation de la présente formation

L'établissement fournit les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement nécessaires au bon déroulement de l'action de formation.

Une réalisation dans les locaux de l'entreprise commanditaire est envisageable. Nous contacter.

Propriété intellectuelle

Exceptée la brochure INRS fournie en fin de formation, les projections au cours de la formation sont la propriété exclusive de l'organisme de formation et sont destinées uniquement à une utilisation personnelle de la part du stagiaire pendant la durée de sa formation. Toute diffusion ou utilisation à d'autres fins de ces projections sont interdites.

Protection sociale et risques d'accidents

L'organisme de formation déclare, en ce qui le concerne, être couvert par un contrat de responsabilité civile professionnelle au regard des conséquences d'accidents, causés par le fait du stagiaire ou à l'occasion de sa présence, qui surviendrait à INEOPOLE FORMATION.

Annulation

Cas n°1 : l'établissement se réserve le droit d'annuler la formation, notamment si le nombre minimal de participant·e·s requis n'est pas atteint. L'annulation du stage ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. Une autre date sera alors proposée.

Cas n°2 : l'établissement se réserve le droit d'annuler la formation, notamment si le nombre minimal de participant·e·s requis n'est pas atteint. Dans ce cas de figure, l'acompte est restitué au stagiaire. En cas d'annulation du stagiaire pendant les 10 jours ouvrés précédents la formation, la somme ne sera pas restituée.

Fait à , le

Signature du/de la candidat·e